

## **Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 22 février 2017.**

Le Conseil Municipal de Cornille,

S'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

**Nombre de conseillers en activité** : 15

**Présents** : 10

**Pouvoirs** : Stéphanie MARTY-BOUY qui donne pouvoir à Gilles CHERON, Didier BORDE qui donne pouvoir à Christian CHABOT, Marina SEGAFREDO qui donne pouvoir à Valérie ROLDELBOS, Denis GLEMIN qui donne pouvoir à Maurice GERBOU.

**Excusée sans pouvoir** : Stéphanie LABROUSSE

**Votants** : 14

**Présents** : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Maurice GERBOU, Valérie ROLDELBOS, Erwan LEROUX, Jean-Louis CONDAMINAS, Frédéric CARAVACA, Christian CHABOT, Corinne LAGRANGE.

**Secrétaire de Séance** : Valérie ROLDELBOS

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 25/01/2017.**

Lecture est faite du procès-verbal.

N'ayant soulevé aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité : 14 votants.

#### **2/ Demande de modification du règlement intérieur applicable aux agents de la collectivité.**

Suite à la demande de certains agents relative aux possibilités de répartition des congés annuels, la commission s'est réunie le 13.02.2017 et a décidé d'instaurer en faveur des agents la possibilité de prendre leurs congés comme suit :

- 3 semaines à prendre en semaine pleine,
- 2 semaines pourront être fractionnées en journée ou en demi-journée.

Le règlement intérieur prévoit que les agents déposent un prévisionnel de prise de congés annuels au 31 janvier de chaque année.

Toute demande exceptionnelle devra être posée 72 heures avant la date souhaitée.

Le Conseil municipal propose un changement de gestion administrative des fiches de congés.

Après concertation, le conseil municipal vote 14 voix pour.

#### **3/ CNAS : remplacement du délégué des agents :**

Monsieur le Maire expose que Mme D'AGOSTINO ne faisant plus partie des effectifs, l'assemblée doit désigner un nouveau délégué des agents.

Après discussion et accord de l'intéressée, Mme Céline LACOTTE est désignée à l'unanimité, en qualité de déléguée représentant les agents et exercera également la fonction de correspondant CNAS.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a adhéré au CDAS par délibération en date du 18 janvier 2008, et de ce fait, cotise au CNAS.

Suite aux élections municipales 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués locaux du CNAS au sein de la collectivité :

- Mme Valérie ROLDELBOS a été désignée Déléguée représentant les élus,
- Mme Joëlle D'AGOSTINO a été désignée Déléguée représentant les agents et Correspondant CNAS.

Mme D'AGOSTINO ne faisant plus partie des effectifs de la commune, l'assemblée doit désigner un autre agent.

L'assemblée désigne à l'unanimité en qualité de Déléguée représentant les agents :

- Mme Céline LACOTTE, qui exercera également la fonction de « Correspondant CNAS ».

#### **4/ Extension du restaurant : présentation de l'avant projet :**

Monsieur le Maire rappelle que la commission a reçu l'architecte Ysaé DUBA, le 13.02.2017 qui a présenté l'avant-projet pour validation. Sur cette base, Mme DUBA poursuit l'étude de réalisation.

Par ailleurs, sur demande de l'Assemblée, elle sollicite des devis pour les études annexes.

#### **5/ Extension du restaurant : Demande de subvention sur réserve parlementaire :**

Après délibération, le conseil municipal vote à 14 voix pour autoriser Mr Le Maire, Stéphane DOBBELS à procéder à la réalisation des travaux de l'agrandissement du restaurant.

#### **Délibération :**

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016, concernant les travaux de construction de l'agrandissement de l'espace commercial (restaurant) de type bâti vitré pour un montant estimé à 180 000,00 € HT, le Conseil municipal de CORNILLE, après délibération, approuve et autorise Monsieur Stéphane DOBBELS, Maire, à procéder à la réalisation des travaux de construction de l'agrandissement de l'espace commercial (restaurant) de type bâti vitré.

#### **6/ Voirie : point sur les travaux de l'année 2017 :**

Monsieur le Maire informe que les travaux prévus aux lieux-dits « Hautes-Piles », « Bois Nègre », et « Le Monteil » seront réalisés cette année.

Il indique en outre qu'une estimation financière est en cours sur la zone de travaux du circuit alternatif VC1 et VC2 (hors bourg).

#### **7/ Préparation du budget primitif 2017 :**

Monsieur le Maire présente le devis demandé pour le camion après le passage aux mines. Le conseil municipal décide à l'unanimité ces travaux hors partie ventilation  
D'autre part la collectivité est dans l'attente de devis de Mr Sylvain POMAREDE pour l'installation de la nouvelle cuve à fuel et le montage de l'aire de jeux de l'école.

#### **8/ Place du bourg : état d'avancement du projet :**

Monsieur le Maire indique que la date de remise des offres est fixée au 02 mars 2017. L'ouverture des plis sera réalisée le 16 mars 2017 et le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux en réunion du 13 mars 2017.

## **9/ CA du Grand Périgueux : représentation communale aux Commissions du grand Périgueux:**

Suite à la demande du Grand Périgueux, Monsieur le Maire demande aux Elus de se positionner sur les différentes commissions proposées.

Les Commissions sont formées de la manière suivante :

- Commission Administration : Stéphanie MARTY-BOUY et Marina SEGAFREDO,
- Commission Développement Economique : Gilles CHERON et Christian CHABOT,
- Commission Aménagement de l'Espace : Valérie ROLDELBOS et Denis GLEMIN,
- Commission Cohésion Sociale : Stéphanie LABROUSSE et Maurice GERBOU,
- Commission Développement Durable et Environnement : Didier BORDE, Jean-louis CONDAMINAS et Erwan LEROUX,
- Commission Tourisme et Cadre de Vie : Frédéric CARAVACA, Corinne LAGRANGE et Gilbert JEGOU.

## **10/ Validation du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cornille :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le 13 Février 2017 en présence du cabinet URBAM, d'un représentant de la Communauté d'Agglomération et des services associés pour étudier le rapport de Monsieur le Commissaire enquêteur et procéder à la validation définitive du dossier.

### 1-Validation du projet de PLU :

Messieurs Gilbert JEGOU et Christian CHABOT quittent la salle avant le vote.  
Après concertation, le Conseil Municipal vote 11 voix Pour.

### Délibération :

Le sujet ne figure pas à l'ordre du jour de la séance municipale, mais sera porté à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 23 mars 2017.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de présenter les conclusions de la réunion d'études réalisée avec les services associés et de délibérer sur ce sujet.

L'Assemblée municipale accepte à la demande de Monsieur le Maire.

Messieurs Christian CHABOT, Conseiller Municipal, et Gilbert JEGOU, Adjoint au Maire, étant parties prenantes ne participent pas au vote.

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du GRAND PÉRIGUEUX en date du 25 juin 2015 décidant de la prise de compétence « Urbanisme » par la Communauté d'Agglomération du GRAND PÉRIGUEUX à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du GRAND PÉRIGUEUX en date du 28 janvier 2016 arrêtant le projet de PLU de la commune de CORNILLE,

**Vu** l'arrêté n° ARR 024-2016 du 14 octobre 2016 du Président de la Communauté d'Agglomération du GRAND PÉRIGUEUX prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique,

**Vu** les conclusions et avis déposés le 13 janvier 2017 par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, émettant « un avis favorable au projet de transformation du POS de la commune de CORNILLE, tel que présenté dans le dossier d'enquête, sous réserve que l'OAP (Opération d'Aménagement Programmée) de « Charetier » soit réaménagée précisément, de façon à concilier l'urbanisation de cette zone, la sécurité, les intérêts et le confort des résidents et riverains actuels ou potentiels »,

**Considérant** les conclusions du Comité de Pilotage en date du 13 février 2017 qui a réuni les services associés pour finaliser le dossier au regard des conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

**Considérant** que ce dossier est prêt à être transmis pour avis et validation à la Communauté d'Agglomération du GRAND PÉRIGUEUX,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- **PROPOSE** au Conseil Communautaire du GRAND PÉRIGUEUX d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

## 2- Révision du zonage d'assainissement :

Après concertation, le Conseil Municipal vote 14 voix Pour.

Ce sujet n'étant pas à l'ordre du jour de la séance municipale, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de présenter le dossier.

L'Assemblée municipale accepte à la demande de Monsieur le Maire.

**Vu** la délibération de l'Assemblée Municipale en date du 5 juillet 2013 décidant de la révision du zonage d'assainissement de la commune de CORNILLE,

**Vu** la délibération municipale en date du 30 juin 2014 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de révision du zonage d'assainissement de la commune,

**Vu** l'arrêté n° ARR 024-2016 en date du 14 octobre 2016 du Président de la Communauté d'Agglomération du GRAND PÉRIGUEUX, prescrivant l'enquête publique de façon concomitante avec la révision du POS et sa transformation en PLU,

**Vu** le rapport d'enquête en date du 13 janvier 2017, émettant « un avis favorable au projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de CORNILLE, tel que présenté dans le dossier d'enquête »,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- **APPROUVE** le projet de révision du zonage d'assainissement,

- **DEMANDE** à la Communauté d'Agglomération du GRAND PÉRIGUEUX de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme.

## **11/ Divers :**

Les bornes semi-enterrées : une rencontre est organisée avec le SMD 3 et les élus de la commission ordures ménagères afin de déterminer les lieux d'installation des bornes.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 23H15.